

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4110-2019

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029

HYDRO-QUÉBEC

En sa qualité de distributeur

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ), un Regroupement
comprenant les organismes suivants :
*l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et
de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)
et Énergie solaire Québec (ÉSQ).*

Intervenant

**POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES
EN RÉSEAUX AUTONOMES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À SON PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029**

SECOND COMPLÉMENT AU [MÉMOIRE C-RTIEÉ-0028](#)

Auteurs : Jimmy Royer, Consultant en énergie
Jean-Claude Deslauriers, Consultant en énergie
Patrick Goulet, Président d'Énergie Solaire Québec (ÉSQ)
Collaborateurs : Gaston Cadrin, GIRAM
André Bélisle, Président de l'AQLPA
Pierre-Paul Sénéchal, Président du GIRAM
Procureur du Regroupement : M^e Dominique Neuman, LL.B.

Préparé pour le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques*

Le 6 mai 2021

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES RÉSEAUX AUTONOMES D'HYDRO- QUÉBEC DISTRIBUTION.....	2
3.	L'EFFICACITÉ EN ÉNERGIE ET EN PUISSANCE	9

**POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES
EN RÉSEAUX AUTONOMES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À SON PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029**

SECOND COMPLÉMENT AU [MÉMOIRE C-RTIÉE-0028](#)

Auteurs : Jimmy Royer, Consultant en énergie
Jean-Claude Deslauriers, Consultant en énergie
Patrick Goulet, Président d'Énergie Solaire Québec (ÉSQ)
Collaborateurs : Gaston Cadrin, GIRAM
André Bélisle, Président de l'AQLPA
Pierre-Paul Sénéchal, Président du GIRAM
Procureur du Regroupement : M^e Dominique Neuman, LL.B.

Préparé pour le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques*

Le 6 mai 2021

1. INTRODUCTION

1- Suite à notre [mémoire révisé C-RTIÉE-0028](#) du 27 juillet 2020 et à son [premier complément C-RTIÉE-0029](#) du 31 juillet 2020, certaines preuves et réponses supplémentaires d'Hydro-Québec ont été déposées, lesquelles nous amènent à apporter les modifications suivantes.

2. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES RÉSEAUX AUTONOMES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

2- On se souvient qu'Hydro-Québec Distribution avait initialement énoncé au présent dossier :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0005, HQD-1, Doc. 1](#), Page 14 :

Pour répondre aux besoins des réseaux autonomes, les mesures d'efficacité énergétique et la transition vers des énergies renouvelables sont priorisées [...]
D'ici la fin de 2020, le Distributeur souhaite avoir lancé des initiatives de transition dans l'ensemble des réseaux autonomes.
[Souligné en caractère gras par nous]

En réponse à notre demande de renseignements no. 2, Hydro-Québec Distribution ne fournit dorénavant plus d'échéance, tout en exprimant qu'elle poursuit ses efforts et que « l'adhésion du milieu est un élément essentiel à la réussite de tels projets » : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0125, HQD-5, Doc. 9.1](#), Réponse 2.1.1 au RTIEÉ.

Étant donné que cela fait depuis 1995 qu'Hydro-Québec Distribution (HQD) exprime son intention de convertir aux énergies renouvelables ses réseaux autonomes avec peu de résultats (**REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ)**, Dossier R-4110-2019 Phase 1, [Pièce C-RTIEÉ-0028, RTIEÉ-1, Doc. 1 \(vr\), Mémoire révisé](#) , parag. 11-14), nous réitérons notre recommandation RTIEÉ-1.2 déjà exprimée à ce [mémoire révisé C-RTIEÉ-0028](#) (soulignée ici en caractère gras par nous) :

RECOMMANDATION NO. RTIÉÉ-1.2**LE MAINTIEN DE LA JURIDICTION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE AFIN DE SUIVRE LA STRATÉGIE GLOBALE DE TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES DES RÉSEAUX AUTONOMES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* recommande à la Régie de l'énergie, même après l'approbation avec modifications du présent Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution, de maintenir le présent dossier ouvert afin de continuer d'exercer sa juridiction de la manière suivante :

- Le Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution devra être amendé avant son approbation par la Régie de l'énergie afin d'inclure un **calendrier précis des mesures en TIEÉ (transition, innovation et efficacité énergétiques) prévues dans chacun des réseaux autonomes**, incluant les améliorations aux PUEÉ et au déploiement des programmes du PGÉE, les améliorations à l'autoproduction/microproduction et à la bi-énergie dans ces réseaux, l'implantation d'énergies renouvelables, de stockage et d'éventuel jumelage avec le diesel.
- Les États d'avancement annuels du Plan avant le prochain Plan, par HQD, seraient déposés au présent dossier afin de faire l'objet d'une audience publique, puis d'une décision sur leur conformité par rapport au Plan approuvé par la Régie. Il n'est pas inhabituel que la Régie requiert que la mise en œuvre de ses décisions fasse l'objet d'une décision de conformité. Voir par exemple les décisions [D-2017-063](#), [D-2017-134](#), [D-2020-087](#), [D-2020-088](#), [D-2020-089](#), [D-2020-092](#) et [D-2020-093](#).
- Toute modification importante au Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution, incluant tout investissement diesel en réseau autonome non mentionné dans ce Plan devra faire l'objet d'une approbation préalable par la Régie, par la voie d'une Demande d'approbation de modification au Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution. Il n'est pas inhabituel que la Régie insiste pour que certaines modifications importantes à un plan d'approvisionnement d'un distributeur lui soient soumises pour approbation préalable; la Régie l'a notamment exigé avant qu'Énergir n'acquiesce des approvisionnements en gaz naturel renouvelable non antérieurement approuvés : Dossier R-3837-2013 Phase 2, [Décision D-2014-064](#), par. 55, 59, 60; Dossier R-4008-2017, [Décision D-2019-123 Motifs](#), parag. 88 à 91.
- La Régie pourrait requérir que tout autre suivi au Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution lui soit également présenté pour approbation, notamment afin de s'assurer que la stratégie globale de transition, innovation et efficacité énergétiques des réseaux autonomes de HQD soit effectivement mise en œuvre.

3- Hydro-Québec Distribution nous indique que les conversions de réseaux autonomes vers des sources d'énergies plus propres n'entraîneront pas nécessairement l'ajout de consommation électrique pour répondre au chauffage de l'espace et de l'eau :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD), Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0125, HQD-5, Doc. 9.1](#), Réponse 2.2.5 au RTIEÉ.

La consommation électrique pour le chauffage de l'espace et de l'eau dépendra de la capacité des sources d'énergie propres. Elle sera évaluée réseau par réseau dépendamment de l'énergie renouvelable qui sera disponible pour ces usages. C'est d'ailleurs le cas à Inukjuak où un nouveau tarif a été approuvé pour la clientèle résidentielle.

À noter que dans les réseaux diesel au Nunavik, le chauffage électrique n'est pas strictement interdit. La tarification en vigueur au nord du 53^e parallèle vise plutôt à dissuader le client d'utiliser l'électricité pour le chauffage des espaces et de l'eau.

[Souligné en caractère gras par nous]

4- Sur un autre sujet, Hydro-Québec Distribution a regrettamment refusé de nous fournir, tel que nous l'avions demandé par écrit, un tableau du nombre d'heures d'usage de chacun des groupes électrogènes diesel, ce qui aurait permis d'identifier lesquels sont en fin de vie utile et risquent d'avoir à être remplacés si une nouvelle source d'approvisionnement électrique renouvelable tarde à devenir disponible : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0125, HQD-5, Doc. 9.1](#), Réponse 2.5.1 au RTIEÉ.

Nous ne disposons donc actuellement que d'un tableau du **nombre d'heures d'usage moyen de l'ensemble des groupes électrogènes diesel par réseau**, ce qui ne permet pas d'identifier quels groupes sont en fin de vie utile et nécessitent remplacement. Il s'agit du tableau 7.6 d'Hydro-Québec Distribution, que nous citons en page 27 de notre [mémoire révisé C-RTIEÉ-0028](#) du 27 juillet 2020, lequel est mis à jour au 31 décembre 2020 par le tableau R-2.5.1 suivant d'Hydro-Québec Distribution en réponse à notre demande de renseignements no. 2 (**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0125, HQD-5, Doc. 9.1](#), Réponse 2.5.1 au RTIEÉ) :

TABLEAU R-2.5.1 :
CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS PAR CENTRALE
MISE À JOUR DES DONNÉES RELATIVES À L'ÂGE MOYEN DES GROUPES (NB HEURES)

	Nb de groupes	Puissance installée (kW)		Type de combustible	Année de construction	Âge moyen des groupes (nb d'heures)	Rendement (kWh/litre)	Facteur d'utilisation (%) ⁽²⁾	Puissance garantie
Îles-de-la-Madeleine									
Cap-aux-Meules	6	6 x 11 174	= 67 044	Mazout lourd	1991	112 171	4,63	53	50 283
L'île-d'Entrée	4	1 x 250, 2 X 290, 1 x 320	= 1 150	Diesel léger	1961	28 328	3,23	42	747
Nunavik									
Akulivik	3	2 x 727, 1 x 565	= 2 019	Diesel artic	2015	16 242	3,73	56	1 163
Aupaluk	3	3 x 320	= 960	Diesel artic	Avant 1981	45 149	3,54	56	576
Inukjuak	4	1 x 855, 1 x 600, 1 x 1 168, 1 x 1 135	= 3 758	Diesel artic	Avant 1981	69 232	3,84	66	2 331
Ivujivik	3	1 x 250, 2 x 365	= 980	Diesel artic	1985	26 705	3,40	63	554
Kangiqtualujuaq	3	2 x 855, 1 x 560	= 2 270	Diesel artic	1986	89 537	3,68	56	1 274
Kangiqtuaq	3	1 x 409, 2 x 560	= 1 529	Diesel artic	Début 70	108 753	3,63	63	872
Kangirsuk	3	2 x 450, 1 x 560	= 1 460	Diesel artic	1987	80 678	3,48	64	810
Kuujuuaq	5	5 x 1 202	= 6 010	Diesel artic	2010	43 498	3,93	59	4 327
Kuujuarapik	3	3 x 1 135	= 3 405	Diesel artic	Avant 1981 ⁽¹⁾	38 575	3,72	70	2 043
Puvirnituq	4	2 x 1 135, 1 x 1 880, 1 x 600	= 4 750	Diesel artic	Avant 1981	86 496	3,82	57	2 583
Quaqtaq	3	1 x 400, 1 x 320, 1 x 365	= 1 085	Diesel artic	1987	85 275	3,40	59	617
Salluit	3	2 x 855, 1 x 1 168	= 2 878	Diesel artic	1990	102 499	3,76	66	1 539
Tasiujaq	3	2 x 320, 1 x 210	= 850	Diesel artic	Avant 1981	83 559	3,63	64	477
Umiujaq	3	1 x 400, 1 x 560, 1 x 855	= 1 815	Diesel artic	1988	79 047	3,55	60	864
Basse-Côte-Nord									
Blanc-Sablon	4	2 x 800, 2 x 1 600	= 4 800	Diesel léger	nd	31 703	nd	nd	
La Romaine	6	4 x 855, 1 x 1 168, 1 x 1 135	= 5 723	Diesel léger	1967	90 888	3,84	47	4 100
La Tabatière	7	4 x 1 100, 2 x 800 1 x 700	= 6 700	Diesel léger	nd	33 859	nd	nd	
Lac-Robertson	2	2 x 10 800	= 21 600	Hydraulique	1995	so	so	45	20 070
Port-Menier (Anticosti)	3	2 x 855, 1 x 1 135	= 2 845	Diesel léger	1992	88 677	3,65	43	1 539
Schefferville									
Menihék ⁽¹⁾	3	2 x 4 500, 1 x 8 000	= 17 000	Hydraulique	1953	so	so	49	12 690
Schefferville	4	4 x 1 275	= 5 100	Diesel artic	2016	17358	nd	nd	
Haute-Mauricie									
Clova	2	2 x 265	= 530	Diesel léger	Avant 1981	22 493	3,08	39	239
Obedjwan	4	2 x 1 600, 1 x 600, 1 x 1 100	= 4 900	Diesel léger	1975	54 267	3,60	48	2 970

Note 1 : Centrale située au Labrador et appartenant à Nalcor.

Note 2 : Correspond au ratio entre les besoins réels en énergie et le produit de la puissance réelle appelée à la pointe et le nombre d'heures de l'année.

Cette mise à jour des données montre que les groupes diesel du réseau de Tasiujaq s'ajoutent à la liste des centrales dont les groupes électrogènes ont, en moyenne, dépassé leur durée de vie utile de 72 000 heures (qu'Hydro-Québec Distribution invoque régulièrement pour procéder au remplacement des équipements diesel tel que vu plus haut). Cette liste, qui se trouvait aux paragraphes 43 et 44 de de notre [mémoire révisé C-RTIÉE-0028](#) du 27 juillet 2020 se lit donc dorénavant comme suit :

Dans les **11 réseaux autonomes** suivants, les groupes électrogènes ont dépassé leur durée de vie utile de 72 000 heures (qu'Hydro-Québec Distribution invoque régulièrement pour procéder au remplacement des équipements diesel tel que vu plus haut) :

- Cap-aux-Meules (dont on ignore si la centrale diesel sera remplacée en sus du possible raccordement au réseau principal).
- Kangiqsualujuaq.
- Kangiqksujuaq.
- Kangirsuk.
- Puvirnituk.
- Quaqtaq.
- Saluit.
- Tasiujaq.
- Umiujaq.
- La Romaine (dont on ignore si la centrale diesel sera remplacée en sus du raccordement au réseau principal).
- Port-Menier.

Dans **un réseau autonome supplémentaire**, les groupes électrogènes ont également dépassé en moyenne le seuil inférieur de 60 000 heures de la fin de leur durée de vie utile :

- Inukjuaq (centrale diesel qu'HQD veut remplacer et garder malgré l'ajout hydroélectrique).

Dans **un réseau autonome supplémentaire**, les groupes électrogènes se rapprochent aussi en moyenne de ces seuils, ayant déjà dépassé 54 000 heures, et sont donc à surveiller durant l'horizon du Plan d'ici 2029 :

- Opitciwan.

Nous notons que le Distributeur ajoute, en réponse à notre demande de renseignements no. 2, qu'il « *ne remplace plus systématiquement les groupes après un nombre prédéterminé d'heures de fonctionnement. Il procède plutôt à la reconstruction de la partie moteur en remplaçant seulement les pièces en fin de vie. Ce moyen, plus économique, ne diminue pas la fiabilité des groupes électrogènes.* » (HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD), Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0125, HQD-5, Doc. 9.1](#), Réponse 2.5.1 au RTIEÉ).

5- Le tableau 5.1 d'Hydro-Québec Distribution (que nous citons en page 32 de notre [mémoire révisé C-RTIEÉ-0028](#) du 27 juillet 2020) sur le bilan de puissance (la marge de puissance) de chaque réseau autonome après application du critère de planification a été révisé comme suit dans **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0106, HQD-4, Doc. 6, État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2020-2029, le 30 octobre 2020, révisé le 16 novembre 2020](#), page 31 :

TABLEAU 5.1 :
MARGE DE PUISSANCE PAR RÉSEAUX
APRÈS APPLICATION DU CRITÈRE DE PLANIFICATION

en kW	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Îles-de-la-Madeleine									
Cap-aux-Meules ⁽³⁾	5 668	4 946	4 224	3 533	2 851	2 688			
L'Île-d'Entrée	507	507	507	508	508	508	508	508	508
Nunavik									
Akulivik	448	428	405	380	354	331	311	291	271
Aupaluk	56	1	(31)	(43)	(56)	(67)	(77)	(87)	(97)
Inukjuak ⁽²⁾⁽⁴⁾	252	199	647	566	644	588	538	487	434
Ivujivik	14	3	(8)	(22)	(35)	(48)	(61)	(73)	(85)
Kangiqualujuaq	216	202	182	158	133	109	84	60	36
Kangiujuaq ⁽¹⁾	965	934	898	863	837	816	795	775	756
Kangirsuk	92	87	80	72	63	54	45	37	29
Kuujuaq	461	400	321	223	126	31	(63)	(155)	(243)
Kuujuarapik ⁽¹⁾	1 409	1 373	1 330	1 283	1 236	1 197	1 169	1 147	1 124
Puvirnituq	293	244	190	128	68	9	(49)	(106)	(161)
Quaqtaq	4	(5)	(16)	(30)	(44)	(58)	(72)	(86)	(100)
Salluit ⁽¹⁾	1 560	1 536	1 503	1 468	1 435	1 402	1 369	1 336	1 305
Tasiujaq ⁽¹⁾	419	412	404	393	382	371	361	351	341
Umiujaq	178	164	147	128	110	91	74	57	40
Basse Côte-Nord									
Lac Robertson	1 563	1 510	1 471	1 440	1 414	1 392	1 372	1 353	1 335
La Romaine ⁽³⁾	319								
Port-Menier	324	319	313	307	302	296	290	284	278
Schefferville									
Schefferville	893	712	541	382	232	89	(46)	(174)	(295)
Haute-Mauricie									
Clova	10	(26)	(28)	(29)	(31)	(33)	(35)	(36)	(38)
Obedjiwan ⁽²⁾	353	291	229	168	108	51	(10)	(70)	(130)

1. Avec groupes électrogènes mobiles pour assurer temporairement le respect du critère de fiabilité.

2. Inclut l'option d'électricité interruptible.

3. Raccordement au réseau intégré prévu.

4. Raccordement de la centrale hydroélectrique privée prévue en 2022.

Nous y voyons que, par rapport aux bilans de puissance dont nous disposions antérieurement, Kangiqsualujjuaq ne sera finalement pas en déficit de puissance d'ici 2028-2029, mais que Clova le serait (ce à quoi Hydro-Québec tente spécifiquement de parer en indiquant « À **Clova**, une analyse est en cours afin d'identifier des mesures d'efficacité énergétique visant une réduction de la pointe, avec pour **objectif de repousser des investissements relativement à la centrale**. » (HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0092, HQD-5, Doc.1](#), page 91, Réponse 18.2 à la Régie. Souligné en caractère gras par nous).

La nouvelle liste des **huit réseaux autonomes** qui, sans intervention d'Hydro-Québec Distribution, tomberaient en déficit de puissance d'ici 2029-2029 après application du critère de planification devient donc la suivante :

- Aupaluk.
- Ivujivik.
- Kuujjuaq.
- Puvirnituk.
- Quaqaq.
- Schefferville.
- Clova.
- Opitciwan.

3. L'EFFICACITÉ EN ÉNERGIE ET EN PUISSANCE

6- En réponse à notre demande de renseignements no. 2, Hydro-Québec Distribution nous confirme le 31 mars 2021 que :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD), Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0125, HQD-5, Doc. 9.1](#), Réponse 2.3.1 au RTIEÉ :

Réponse 2.3.1 au RTIEÉ :

*L'unité responsable de concevoir, développer et gérer les programmes d'efficacité énergétique tant dans le réseau intégré que dans les réseaux autonomes est la **Direction Programmes commerciaux, expertise énergétique et affaires réglementaires**.*

Réponse 2.3.8 au RTIEÉ :

*[...] La Direction Programmes commerciaux, expertise énergétique et affaires réglementaires **relève de la Direction principale Affaires réglementaires et approvisionnements en électricité. Cette Direction principale relève quant à elle de la Vice-présidence exécutive-Distribution, approvisionnement et services partagés telle qu'illustrée dans l'organigramme présenté sur le site web d'Hydro-Québec.*** ^{note}

Note <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/qui-sommes-nous-organigramme-haute-direction.pdf?v=20210225>

[Souligné en caractère gras par nous]

7- Nous avons noté à ce sujet que, le 22 février 2021, Hydro-Québec annonçait une modification à son organigramme corporatif (**SÉ-AQLPA**, Dossier R-4049-2018 Phase 2, [Pièce C-SÉ-AQLPA-0034, SÉ-AQLPA-3, Doc. 2](#)). Cette modification fut, peut-être à tort, interprétée par un média comme constituant un changement fondamental dans la séparation entre les unités d'Hydro-Québec (**SÉ-AQLPA**, Dossier R-4049-2018 Phase 2, [Pièce C-SÉ-AQLPA-0033, SÉ-AQLPA-3, Doc. 1](#)), mais Hydro-Québec répliqua qu'il ne fallait pas y voir de tel changement fondamental (**HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4049-2018 Phase 2, [Pièce B-0100, Lettre du 1^{er} mars 2021](#)).

Nous ne voyons par ailleurs rien dans cette modification qui altère notre propos antérieur selon lequel « Hilo » fait partie d'« Hydro-Québec dans ses activités de distribution »

et est donc sujette à la juridiction de la Régie, celle-ci étant fondée sur l'« activité » et non la structure corporative (**REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE)**, Dossier R-4110-2019 Phase 1, [Pièce C-RTIÉE-0028, RTIÉE-1, Doc. 1 \(vr\), Mémoire révisé](#), chapitre 5).

8- Le tableau 7.8.1 d'Hydro-Québec Distribution (que nous citons en page 82 de notre [mémoire révisé C-RTIÉE-0028](#) du 27 juillet 2020) sur les interventions en efficacité énergétique dans les réseaux autonomes a été mise à jour par Hydro-Québec Distribution par le tableau 5.2 suivant dans **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0106, HQD-4, Doc. 6, État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2020-2029, le 30 octobre 2020, révisé le 16 novembre 2020](#), page 33 :

TABLEAU 5.2 :
INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES RÉSEAUX AUTONOMES

Interventions en efficacité énergétique		Anticosti	Basse-Côte-Nord	Îles-de-la-Madeleine	Schefferville	Nunavik	Haute-Mauricie		
Tarification dissuasive						✓			
Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ)		✓	✓	✓	Non applicable	✓	✓		
Interventions en efficacité énergétique									
Résidentiel	Sensibilisation	Trousse éducative		✓		✓	✓		
		Campagne de sensibilisation à l'efficacité énergétique	✓	✓	✓	✓	✓		
		Campagne de sensibilisation à la pointe hivernale	✓	✓	✓	✓	✓		
	Diagnostic résidentiel	Diagnostic résidentiel Mieux consommer (DRMC)	✓	✓	✓	✓	Non applicable	✓	
		Service "Comparez-vous"	✓	✓	✓	✓	Non applicable	✓	
	Offre intégrée	Mieux consommer	Produits économiseurs d'eau et d'énergie	Complété	Complété	Complété	Complété	Non applicable	Complété
			Éclairage LFC	Complété	Complété	Complété	Complété	Complété	Complété
			Éclairage DEL - extérieur	Complété	Complété	Complété	Complété	Complété	Complété
			Minuteries pour chauffe-moteur (existant et nouv.-const.)					PP complété	
	Rénovation énergétique	Portes et fenêtres	Ce programme est disponible dans sa forme actuelle à tous les réseaux autonomes						
		Social - MFR	Ce programme est disponible dans sa forme actuelle à tous les réseaux autonomes						
		Isolation de l'entretoit (propriétaires et locataires)	Non offert (non rentable)	Non offert (non rentable)	Complété	2/3 complétés (non rentable pour le 1/3)	Non applicable	Complété	
	Chauffe-eau à trois éléments		✓	Non applicable	✓		Non applicable		
	C	Programme spécifique éclairage efficace		Complété	Complété	Complété	Complété	Complété	Complété
Éclairage public		Complété	Complété	Complété	Complété	Complété	Complété		
Thermostats			Complété						
Programme OIÉÉB ET OIÉÉSI (Solutions Efficaces)		✓	✓ 1 projet à Obedjivan	✓ Plus d'un projet en cours	✓	✓	✓		
Génératrices d'urgence						PP complété			
Option d'électricité interruptible							✓		

Légende Programme en continu
pp Projet pilote

9- Hydro-Québec indique un retard dans le déploiement de ses interventions en efficacité énergétique en réseaux autonomes :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0106, HQD-4, Doc. 6 \(vr\)](#), Version révisée de l'État d'avancement du Plan d'approvisionnement, le 11 novembre 2020, Pages 32-34 :

5.2.1. Interventions en efficacité énergétique

*Le Distributeur poursuit ses campagnes de sensibilisation afin que la clientèle adopte des comportements éconergétiques et le déploiement de mesures d'économie d'énergie (figure 5.2). Des travaux sont toujours en cours au Nunavik afin d'établir un plan d'action pour la poursuite des efforts en efficacité énergétique. **Ces travaux ont toutefois été retardés en raison des impacts de la pandémie du COVID-19.***

[Souligné en caractère gras par nous]

Elle précise, en réponse à notre demande de renseignements no. 2 :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD), Dossier R-4110-2019, [Pièce B-0125, HQD-5, Doc. 9.1](#), Réponse 2.3.1 au RTIEÉ :

Les travaux retardés au Nunavik ont trait à l'élaboration du plan d'action visant la poursuite des efforts en efficacité énergétique pour les prochaines années. Ce plan doit permettre d'identifier et de proposer une stratégie de déploiement de nouvelles initiatives en efficacité énergétique pour ce territoire. Le tableau 5.2 de l'État d'avancement 2020 fait plutôt référence aux initiatives en efficacité énergétique qui sont actuellement en cours dans les réseaux autonomes.

Pour aider à mettre sur pied ce plan d'action, il avait été entendu avec les différentes parties prenantes du Nunavik de les rencontrer au préalable et de faire un inventaire plus précis des mesures qui avaient été identifiées dans l'étude de potentiel. Ces activités, qui sont des intrants au plan, sont celles qui ont été retardées par la pandémie de COVID-19, en raison de l'impossibilité de voyager au Nunavik.

[Souligné en caractère gras par nous]

10- Le tout, respectueusement soumis.
